



# RAPPORT D'ACTIVITES 2019

## I. PREAMBULE

---

*La rédaction d'un rapport d'activités est une obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Ce document de référence vise à établir un bilan de toutes les décisions et actions engagées.*

*Ainsi selon les termes de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »*

## II. Le SCOT Cœur du Faucigny

---

**La communauté de communes de la Vallée Verte (CCVV)**  
(communes de Boège, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint-André, Saxel, Villard),

**La Communauté de Commune des Quatre Rivières (CC4R)**  
(Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Peillonex, Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Mégevette, Onnion, La Tour, Saint-Jean-de-Tholome, Ville-en-sallaz),

**La Communauté de Commune Arve et Salève (CCAS)**  
(Arbusigny, Arthaz Pont Notre Dame, Monnetier Mornex Esserts Salève, La Muraz, Nangy, Pers Jussy, Reignier Esery, Scientrier),

**La Communauté de Commune Faucigny Glières (CCFG)**  
(Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Marignier, Le Petit Bornand Les Glières, Vougy),

Ont marqué leur volonté d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale qui leur soit commun, correspondant à leurs stratégies propres autant qu'à leurs choix pour l'avenir.

La Communauté de Communes Faucigny Glières a élaboré un ScoT approuvé le 16 Mai 2011, la Communauté de Communes Arve et Salève, limitrophe de celle-ci, a élaboré un SCoT approuvé le 17 Juin 2009. Le SCoT des 3 vallées s'est constitué aux frontières de ces deux communautés, réunissant la communauté de communes des 4 Rivières et celle de la Vallée Verte.

La nécessité de faire évoluer les documents anciens des deux premières communautés d'une part, et la volonté partagée des 4 communautés de réfléchir ensemble à l'aménagement d'un territoire cohérent d'autre part, les ont conduites à vouloir élaborer un SCoT commun dénommé SCoT Cœur du Faucigny, à l'échelle de leurs 4 périmètres réunis

Le Territoire du Cœur du Faucigny a une surface de 464.31 km<sup>2</sup> pour 34 communes et accueille 75000 habitants. Sa progression démographique est forte, +1.9% chaque année entre 1999 et 2016. Elle se traduit par le développement des espaces anthropisés, l'augmentation corrélative des pressions sur les espaces naturels et l'intensification des interactions internes et externes, avec les territoires voisins.

Espace frontalier, soumis à la forte influence économique de la Suisse, le Cœur du Faucigny est positionné entre un centre

urbain majeur, l'agglomération genevoise, et la Vallée de l'Arve, pôle industriel de niveau européen, à l'interface de zones touristiques d'attraction internationale (Chamonix, pour n'en citer qu'une).

Il est donc nécessaire de gérer, de maîtriser et de structurer l'urbanisation tout en répondant aux besoins en matière d'espace urbain (habitat, économie, infrastructures...), de protection et de valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans le contexte très spécifique du territoire où se conjugue un ensemble d'atouts singuliers, le SCoT cœur du Faucigny poursuit comme objectifs de :

- Diversifier, renouveler et développer l'offre de logement,
- Accompagner l'environnement économique, commercial et touristique,
- Favoriser une agriculture diversifiée,
- Préserver l'identité et la vitalité des villages, aussi bien qu'un développement raisonné pour les centres urbains,
- Préserver les acquis de la ruralité,
- Partager et protéger nos paysages et leurs richesses,
- Préserver nos grands équilibres naturels,
- Assurer une coordination des mobilités internes et externes au territoire,
- Assurer des interfaces de qualité avec les territoires voisins.

La mise en œuvre de cet équilibre notamment entre la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels d'une part, et le développement maîtrisé de l'urbanisation nécessaire à l'accueil des populations et au développement des emplois d'autre part, s'inscrit dans le respect des objectifs et principes énoncés dans le cadre des lois ALUR et ELAN.

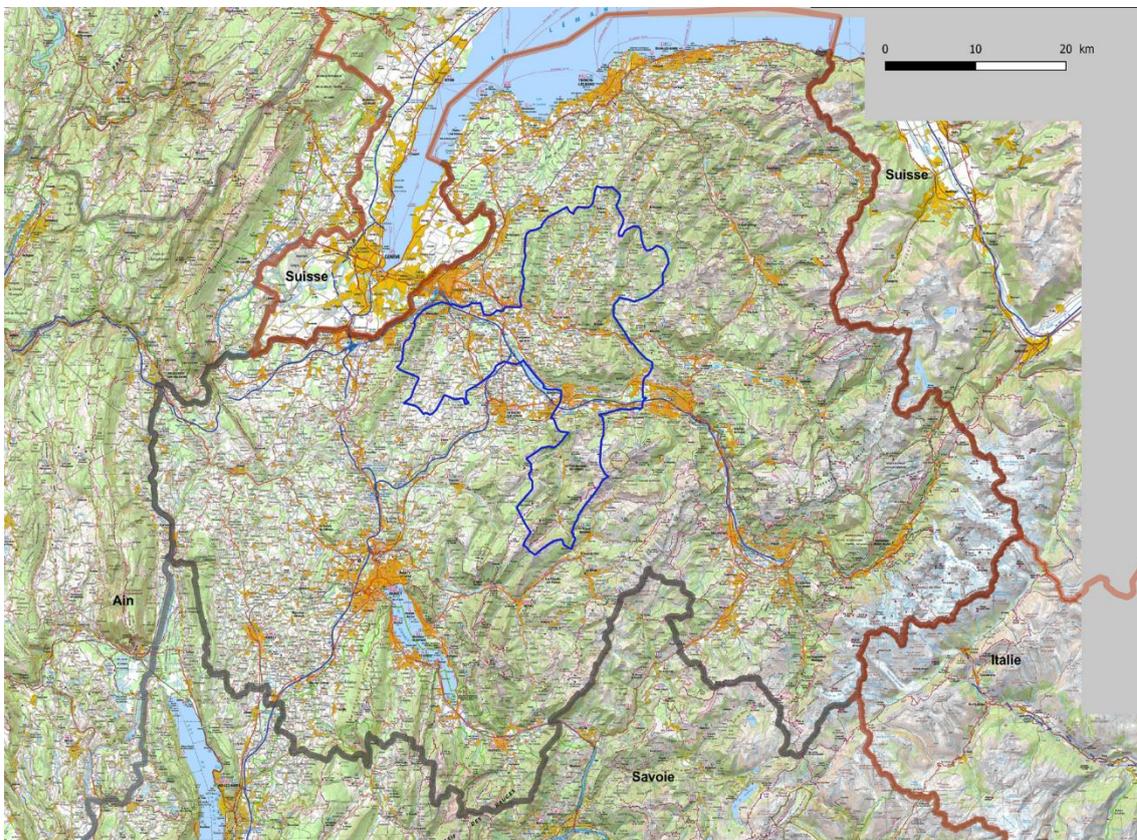
## **Dates clés**

- 17 Mars 2009 : arrêt du périmètre du SCOT des 3 Vallées
- 30 Janvier 2012 : création du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées, structure porteuse du SCOT
- 19 Juillet 2017 : Approbation du SCoT des 3 Vallées
- 1<sup>er</sup> Janvier 2018 : Evolution du périmètre du SCoT des 3 Vallées. Elargissement de périmètre à la Communauté de Communes Faucigny Glières et la Communauté de Communes Faucigny Glières.
- 1<sup>er</sup> Janvier 2018 Changement de dénomination : SCoT Cœur du Faucigny.
- 11 décembre 2019 Débat du PADD

- 29 janvier 2020 présentation au Personnes Publiques Associées du projet de PADD

Le syndicat mixte est compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur l'ensemble du territoire. Il est chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision d'un nouveau SCoT à l'échelle de son nouveau périmètre. Il est également en charge du suivi et de toutes opérations qui s'avèreraient nécessaires concernant les SCoT historiques présents sur ce même périmètre conformément aux dispositions des articles L.142-1 et suivants, Art. L.143-1 et suivants et L104-1 du Code de l'Urbanisme.

## Le territoire du Cœur du Faucigny



- 34 communes,
- 4 Communautés de Communes
- 75 000 habitants
- 464.31 km<sup>2</sup>

## III.2019 – Année de la construction du SCoT

Au cours de l'année 2019, les élus du territoire du Cœur du Faucigny ont activement participé aux commissions de travail qui ont été organisées et qui ont porté sur l'élaboration du diagnostic, la définition des enjeux et enfin l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. (PADD)  
Ce PADD a fait l'objet d'un débat le 11 décembre 2019 en conseil syndical et a été présenté en janvier 2020 aux personnes publiques associées.

### Un diagnostic partagé

Le diagnostic et les enjeux ont été finalisés sur l'année 2019. Ce document permet d'identifier les enjeux prioritaires du territoire ; il pose un état des lieux.

Il a été réalisé en interne avec l'appui d'un bureau d'étude extérieur spécialisé en environnement, entre janvier et juillet 2019. Il est disponible sur le site internet du SCoT : [www.coeurdufaucigny.com](http://www.coeurdufaucigny.com)

Les élus ont dégagé des enjeux en travaillant par commission thématique (urbanisme-logement ; économie-commerce-artisanat ; environnement ; agriculture-forêt ; mobilité-infrastructures ; tourisme). Au total ce sont 14 commissions thématiques animées par les Vice-Présidence délégués qui se sont tenues. Elles ont regroupé plus de 300 élus. La présence de nombreux partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Office Nationale des Forêts, Etat, Pôle Métropolitain du Genevois Français, ADDEAR, Chambre des métiers, l'association des communes forestières, la fédération du Bâtiment 74, l'Autorité Organisatrice de Mobilité Proximité...a également permis d'apporter une expertise précieuse à son élaboration.

### La construction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Sur la base du diagnostic, les élus ont défini leur concept de développement territorial ancré sur les écosystèmes et leur organisation, les transitions ainsi que leurs interactions. Les élus ont formalisé une première mouture de leur projet politique dans l'écriture d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce projet politique répond aux questions « Que voulons-nous faire ? Quelle est notre vision pour l'avenir de notre territoire ? Comment révéler ses potentiels et anticiper les évolutions de nos modes de vie ? »

Les élus ont débattu ce projet et l'ont présenté aux personnes publiques associées, posant ainsi les fondements des travaux réalisés.

Ce document marque une étape de travail pour l'année 2019 et les élus dont le mandat s'est achevé au printemps 2020. Le PADD est un document amendable qui doit s'enrichir de la réflexion et des échanges entre les élus de la mandature 2020-2026.

### **La concertation au cours de la 1<sup>ère</sup> étape de travail**

Le projet politique du SCoT s'alimente également des observations et discussions issues de la concertation avec le public et les acteurs locaux.

Une réunion publique a été organisée en octobre 2019 pour informer les habitants de l'élaboration d'un SCoT sur le périmètre Cœur du Faucigny. Les élus et les citoyens présents sont rapidement parvenus à un consensus : « intéresser les citoyens à leur territoire en répondant à des questions qui les préoccupent ».

Il est plus difficile de définir les moyens pour atteindre cet objectif. Un groupe de citoyens volontaires, avec la participation des techniciens du SCoT, a mis en place un conseil participatif. Ce conseil s'est réuni à une dizaine de reprises depuis novembre 2019. Ce dernier participe à la construction du projet politique du SCoT.

### **Organisation politique**

#### *o Comité Syndical*

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical. Il s'agit de l'organe délibérant qui valide les propositions faites par le bureau à chaque phase de la procédure. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2019.

- 23 Janvier 2019
- 19 Juin 2019
- 9 Octobre 2019
- 11 Décembre 2019

Il est composé de :

- 11 délégués titulaires et 11 suppléants pour la CC des 4 Rivières
- 8 délégués titulaires et 8 suppléants pour la CC de la Vallée Verte.
- 19 délégués titulaires et 19 suppléants pour la CC Arve et Salève.
- 19 délégués titulaires et 19 suppléants pour la CC Faucigny Glières.
-

*o Les Délégués du Comité Syndical*

**En qualité de Titulaires**

<b>Communauté</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune (pour information)</b>
4 Rivières	Madame	BEL	Chantal	<b>MERGEVETTE</b>
4 Rivières	Madame	BUCZ	Carole	<b>SAINT JEOIRE</b>
4 Rivières	Madame	CHAFFARD	Christine	<b>SAINT JEAN DE THOLOME</b>
4 Rivières	Monsieur	PATOIS	Luc	<b>MARCELLAZ</b>
4 Rivières	Monsieur	CHATEL	Bernard	<b>FAUCIGNY</b>
4 Rivières	Madame	CHENEVAL	Laurette	<b>VILLE EN SALLAZ</b>
4 Rivières	Monsieur	FOREL	Bruno	<b>FILLINGES</b>
4 Rivières	Monsieur	PITTET	Serge	<b>VIUZ EN SALLAZ</b>
4 Rivières	Monsieur	REVUZ	Daniel	<b>LA TOUR</b>
4 Rivières	Monsieur	TOLETTI	Daniel	<b>PEILLONNEX</b>

4 Rivières	Madame	VELAT	Jocelyne	<b>ONNION</b>
Arve et Salève	Monsieur	BARBIER	Daniel	<b>SCIENTRIER</b>
Arve et Salève	Monsieur	BLETEAU	Marc	<b>ARBUSIGNY</b>
Arve et Salève	Monsieur	BRIFFOD	Pascal	<b>NANGY</b>
Arve et Salève	Monsieur	CIABATTINI	Alain	<b>ARTHAZ PONT NOTRE DAME</b>
Arve et Salève	Monsieur	CICLET	Jean-François	<b>REIGNIER- ESERY</b>
Arve et Salève	Monsieur	COCHARD	Jean-Louis	<b>REIGNIER- ESERY</b>
Arve et Salève	Monsieur	DUPONT	Jean-Claude	<b>NANGY</b>
Arve et Salève	Monsieur	FAVRE	Louis	<b>PERS-JUSSY</b>
Arve et Salève	Monsieur	GUERINI	Gianni	<b>LA MURAZ</b>
Arve et Salève	Madame	HEPP	Pascale	<b>MONNETIER-MORNEX</b>
Arve et Salève	Madame	LANOVAZ- DETURCHE	Valérie	<b>SCIENTRIER</b>
Arve et Salève	Monsieur	LAVERRIERE	Roland	<b>PERS-JUSSY</b>
Arve et Salève	Monsieur	MANIGLIER	Michaël	<b>MONNETIER-MORNEX</b>
Arve et Salève	Monsieur	MAUME	Philippe	<b>MONNETIER-MORNEX</b>
Arve et Salève	Monsieur	MONATERI	Pierre	<b>REIGNIER- ESERY</b>
Arve et Salève	Madame	PERINET	Nadine	<b>LA MURAZ</b>
Arve et Salève	Monsieur	PUGIN	André	<b>REIGNIER- ESERY</b>
Arve et Salève	Madame	REMILLON	Régine	<b>ARBUSIGNY</b>
Arve et Salève	Madame	RENOULET	Elodie	<b>ARTHAZ PONT NOTRE DAME</b>
Faucigny y Glières	Monsieur	ANCRENAZ	Gilles	<b>CONTAMINE SURARVE</b>
Faucigny	Monsieur	BOISIER	Lucien	<b>BONNEVILLE</b>

Glières				
Faucign y Glières	Madame	CHABOUD	Loëtitia	<b>PETIT BORNAND LES GLIERES</b>
Faucign y Glières	Monsieur	CHUARD	Marc	<b>PETIT BORNAND LES GLIERES</b>
Faucign y Glières	Monsieur	GUIGNARDAT	Jean-Paul	<b>MARIGNIER</b>
Faucign y Glières	Madame	JIMENEZ	Dominique	<b>BONNEVILLE</b>
Faucign y Glières	Madame	LARA LOPEZ	Jessica	<b>BONNEVILLE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	LAYAT	Didier	<b>BRISON</b>
Faucign y Glières	Monsieur	MASSAROTTI	Yves	<b>VOUGY</b>
Faucign y Glières	Monsieur	MAURIS DEMOURIUX	Bertrand	<b>MARIGNIER</b>
Faucign y Glières	Monsieur	MERMIN	Jean-Pierre	<b>AYZE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	PERY	Christophe	<b>MARIGNIER</b>
Faucign y Glières	Monsieur	SAVOINI	Serge	<b>CONTAMINE SURARVE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	SERVOZ	Claude	<b>BONNEVILLE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	SOLLIET	Alain	<b>VOUGY</b>
Faucign y Glières	Monsieur	TEMIL	Jean-Louis	<b>AYZE</b>
Faucign y Glières	Madame	TRINCAT	Sandrine	<b>MARIGNIER</b>

Faucign y Glières	Monsieur	VALLI	Stéphane	<b>BONNEVILLE</b>
Faucign y Glières	Madame	VAZQUEZ YANEZ	Annick	<b>BONNEVILLE</b>
Vallée Verte	Monsieur	CHARDON	Patrick	<b>BOGEVE</b>
Vallée Verte	Monsieur	DETRAZ	Laurent	<b>SAINT ANDRE DE BOEGE</b>
Vallée Verte	Madame	DURET	Marielle	<b>HABERE LULLIN</b>
Vallée Verte	Madame	JACQUET	Jacqueline	<b>HABERE POCHE</b>
Vallée Verte	Monsieur	MOUCHET	Denis	<b>SAXEL</b>
Vallée Verte	Monsieur	PINGET	Rolland	<b>VILLARD</b>
Vallée Verte	Monsieur	SAUTHIER	Gilles	<b>BURDIGNIN</b>
Vallée Verte	Madame	SCHERRER	Fabienne	<b>BOEGE</b>

#### **En qualité de Suppléant(e)s**

<b>Communauté</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune (pour information)</b>
4 Rivières	Monsieur	BERTHIER	Yvon	<b>ONNION</b>
4 Rivières	Madame	BOSC	Catherine	<b>PEILLONNEX</b>
4 Rivières	Monsieur	BUCHACA	Joël	<b>VILLE EN SALLAZ</b>
4 Rivières	Monsieur	CHENEVAL	Paul	<b>FILLINGES</b>
4 Rivières	Monsieur	GAMBARINI	Julien	<b>MERGEVETTE</b>
4 Rivières	Monsieur	GAVILLET	Léon	<b>MARCELLAZ</b>
4 Rivières	Monsieur	MOSSUZ	Pierre-Henri	<b>SAINT JEAN DE THOLOME</b>
4 Rivières	Madame	ANDREOLI	Danielle	<b>LA TOUR</b>

4 Rivières	Monsieur	PERNOLLET	Alain	<b>FAUCIGNY</b>
4 Rivières	Monsieur	POCHAT- BARON	Pascal	<b>VIUZ EN SALLAZ</b>
4 Rivières	Monsieur	ZADJIAN	Eric	<b>SAINT JEOIRE</b>
Arve et Salève	Monsieur	BRANTUS	Michel	<b>SCIENTRIER</b>
Arve et Salève	Madame	CHALEL	Badia	<b>MONNETIER-MORNEX</b>
Arve et Salève	Madame	CONTAT	Fabienne	<b>ARTHAZ PONT NOTRE DAME</b>
Arve et Salève	Madame	DEAGE	Patricia	<b>SCIENTRIER</b>
Arve et Salève	Monsieur	DOMPMARTIN	Patrice	<b>PERS-JUSSY</b>
Arve et Salève	Madame	DUBET	Béatrice	<b>REIGNIER- ESERY</b>
Arve et Salève	Madame	FERNANDEZ	Denise	<b>NANGY</b>
Arve et Salève	Monsieur	FRUTIGER	Jacques	<b>NANGY</b>
Arve et Salève	Monsieur	JACQUEMOUD	Yves	<b>LA MURAZ</b>
Arve et Salève	Monsieur	JAVOGUES	Sébastien	<b>REIGNIER- ESERY</b>
Arve et Salève	Madame	LEJEUNE	Denise	<b>REIGNIER- ESERY</b>
Arve et Salève	Madame	MATTHEY	Claire	<b>MONNETIER-MORNEX</b>
Arve et Salève	Madame	MAYORAZ	Régine	<b>ARTHAZ PONT NOTRE DAME</b>
Arve et Salève	Monsieur	MORETTI	Pierre	<b>ARBUSIGNY</b>
Arve et Salève	Madame	PAYANT	Isabelle	<b>REIGNIER- ESERY</b>
Arve et Salève	Madame	ROGUET	Isabelle	<b>PERS-JUSSY</b>
Arve et Salève	Madame	ROSSET	Sylvie	<b>PERS-JUSSY</b>
Arve et Salève	Madame	VACHOUX	Esther	<b>ARBUSIGNY</b>
Faucign y Glières	Madame	AVOGADRO	Muriel	<b>VOUGY</b>

Faucign y Glières	Monsieur	BALLALOU	Jean-Paul	<b>MARIGNIER</b>
Faucign y Glières	Madame	BOUCLIER	Véronique	<b>BONNEVILLE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	CORRIAS	Giovanni	<b>MARIGNIER</b>
Faucign y Glières	Madame	GAY	Agnès	<b>BONNEVILLE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	GOY	Claude	<b>MARIGNIER</b>
Faucign y Glières	Monsieur	GRELAZ	Bruno	<b>CONTAMINE SURARVE</b>
Faucign y Glières	Madame	LHOTE	Marilyn	<b>CONTAMINE SURARVE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	MERCIER	Julien	<b>BONNEVILLE</b>
Faucign y Glières	Madame	MEYER	Marie-Laure	<b>AYZE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	NAVARRO	Daniel	<b>BONNEVILLE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	PELLET	Marcel	<b>BRISON</b>
Faucign y Glières	Monsieur	PERILLAT	Jean-Yves	<b>PETIT BORNAND LES GLIERES</b>
Faucign y Glières	Madame	PERRIN GOTRA	Caroline	<b>BONNEVILLE</b>
Faucign y Glières	Monsieur	RUBIN DELANCHY	Lilian	<b>MARIGNIER</b>
Faucign y Glières	Monsieur	SARREBOUBEE	Christian	<b>VOUGY</b>
Faucigny	Monsieur	SERVAGE	Christian	<b>PETIT BORNAND LES</b>

Glières				<b>GLIERES</b>
Faucigny y Glières	Madame	SPANNEUT CAMAZOLLA	Hélène	<b>AYZE</b>
Faucigny y Glières	Monsieur	UBERTI	Daniel	<b>BONNEVILLE</b>
Vallée Verte	Monsieur	BOSSON	Jean- François	<b>SAINT ANDRE DE BOEGE</b>
Vallée Verte	Monsieur	BRON	Marc	<b>HABERE POCHE</b>
Vallée Verte	Monsieur	DUFOURD	Pierrick	<b>VILLARD</b>
Vallée Verte	Monsieur	DUPRAZ	Yves	<b>BURDIGNIN</b>
Vallée Verte	Monsieur	MUSARD	Jean-Paul	<b>BOEGE</b>
Vallée Verte	Monsieur	NICOLAS	Luc	<b>SAXEL</b>
Vallée Verte	Monsieur	OREMUS	Yann	<b>HABERE LULLIN</b>
Vallée Verte	Madame	ROCH	Jacqueline	<b>BOGEVE</b>

### o *Bureau*

Le bureau est composé du Président et de sept Vice-Présidents de :

- Monsieur Bruno FOREL, Président
- Stéphane VALLI : 1<sup>er</sup> VP en charge des relations inter SCoT et partenaires institutionnels.
- Louis FAVRE : 2<sup>ème</sup> VP Habitat – Logement.
- Fabienne SCHERRER : 3<sup>ème</sup> VP Environnement.
- Bernard CHATEL : 4<sup>ème</sup> VP Agriculture Forêt.
- Jean Pierre MERMIN : 5<sup>ème</sup> VP Economie Industrie Commerce.
- Alain CIBATTINI : 6<sup>ème</sup> VP mobilités – infrastructures.
- Yves MASSAROTTI : 7<sup>ème</sup> VP Tourisme.

## **IV. Avis sur Documents d'Urbanisme et associés**

---

Dans le cadre des élaborations ou révisions générales des POS / PLU des communes, le SCoT Cœur du Faucigny est amené à rendre un avis sur les documents d'urbanisme. Il est également associé dans des démarches d'élaboration de documents supra communaux sur son périmètre.

Le bureau a rendu un avis sur les PLU de Saxel, Saint Jean de Tholome, Saint André de Boège, Megevette, Bogève, La Muraz, La Tour, Reignier Esery, Ville en Sallaz,

Il a également rendu deux avis sur les SCoT Voisins : Le SCoT Fier et Aravis et le SCoT du Chablais

L'année 2019 a été aussi celle de l'arrêt du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Auvergne Rhône Alpes. Le bureau a, à cette occasion rendu un avis sur ce document cadre de la hiérarchie des normes en urbanisme

### **SYNDICAT MIXTE DU SCOT Cœur du Faucigny**

Siège : 44 place du Village - 74130 FAUCIGNY

Bureau : – 28 chemin de la Ferme Saillet – 74250 FILLINGES

Tel : 04.50.35.55.85 Courriel : [contact@coeurdufaucigny.com](mailto:contact@coeurdufaucigny.com)